

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence,
le 9 août 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Étaient présents à la visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation du procès-verbal :**
 - 2.1** Séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 3- Administration générale**
 - 3.1** Appel d'offres par voie publique – Fourniture et installation de jeux d'eau
 - 3.2** Renouvellement 2021-2022 – Assurances collectives
 - 3.3** Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021
 - 3.4** Revenu Québec – Autorisation directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 3.5** Adoption – Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux
 - 3.6** Nordikeau – Bilan 2020 de la SQEEP 2019-2025
 - 3.7** PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté
 - 3.8** Achat parcelle de terrain – Aire de repos du pont Grandchamp
 - 3.9** Vente de terrain lot 3 452 758
 - 3.10** Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Cotisation 2021
- 4- Trésorerie**
 - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
- 5- Travaux publics**
 - 5.1** Décompte numéro 6 – réfection de voirie – Rang de la Rivière-Bayonne Nord
 - 5.2** Mandat contrôle qualitatif – Offre de service annuelle
 - 5.3** Bellerose Asphalte - Facture
 - 5.4** Décompte progressif numéro 4 – Réfection de voir rang Ste-Philomène
 - 5.5** Mandat – Fauchage en bordure des chemins saison 2021

6. **Hygiène du milieu**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité publique et service incendie**
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1 **Embauche – Animateur et intervenant en camp de jour adapté**
10. **Autres(s) sujet(s)**
11. **Période de questions**
12. **Clôture et levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Richard Giroux, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2021.08.129 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.130 Appel d'offres par voie publique – Fourniture et installation de jeux d'eau

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu de procéder à un appel d'offres, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, à un appel d'offres visant la fourniture de composantes de jeux d'eau pour le parc Jean-Louis Poulette, conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.131 Renouvellement 2021-2022 Assurance collectives

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre à son personnel, une assurance-collective;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

CONSIDÉRANT La recommandation de monsieur Jean-Philippe Lamothe, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte les conditions de renouvellement d'Union Vie pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.132 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2021-06-087 ;

CONSIDÉRANT QUE L'âge des électeurs n'était pas précisé dans celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal souhaite que les électeurs de 70 ans et plus puissent voter par correspondance ;

CONSIDÉRANT QUE L'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE Le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU' En vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE Le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' En vertu des troisièmes et quatrièmes alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, telles que modifiées par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.133 Revenu Québec – Autorisation directrice générale et secrétaire-trésorière au service électronique

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu

Que Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable des services électroniques ainsi que représentante autorisée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.134 Adoption – Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux

Avant l'adoption du règlement 624-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 624-2021 intitulé : « Règlement relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux ».

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 624-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.135 Nordikeau – Bilan 2020 de la SQEEP 2019-2025

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission numéro SVT-21-0587 de la firme Nordikeau, au montant de 3 950.00\$, excluant les taxes applicables, concernant la rédaction du bilan 2020 de la SQEEP.

Monsieur Jean-Pierre Gravel se retire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.136 PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a octroyé, par sa résolution numéro 2021-04-054, un contrat pour l'installation, la conversion et le transfert de données et la formation avec PG Solutions;

CONSIDÉRANT Que les coûts relatifs à ce contrat n'ont été budgétés en 2021;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'affecter le montant de cette facture pour la formation et la conversion à même le surplus cumulé non-affecté;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufhal
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter les montants suivants à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs au contrat octroyé pour la conversion et la formation avec PG Solutions.

- 21 937.14 \$
- 5 017.58 \$
- 6 205.81 \$

Total de 33 160.53 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.137 Achat parcelle de terrain – Aire de repos du pont Grandchamp

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal souhaite acquérir le lot numéro 6 437 059 afin d'agrandir l'aire de repos du pont Grandchamp;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal a fait une offre au propriétaire Monsieur Éric Hélie au montant de 3,940.00\$;

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire a accepté de vendre cette partie de terrain à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Me Madly Laporte, notaire à procéder à l'acte notarié de cet achat.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Monsieur Richard Giroux, maire et Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorières à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cet achat.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.138 Vente de terrain lot 3 452 748

CONSIDÉRANT QUE Suite à la rénovation cadastrale en 2008, plusieurs immeubles sont apparus sur les cartes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' Il était impossible de rejoindre les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a entamé des procédures et est maintenant propriétaire de ces terrains ;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal a pris la décision d'offrir aux propriétaires contigus la possibilité d'acquérir le lot 3 452 758 ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a reçu qu'une seule offre ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier vend à Monsieur Mihai Roman au coût de 3 000.00\$, et ce sans garantie légale, le terrain portant le numéro de lot 3 452 758.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Monsieur Richard Giroux, maire et Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette vente.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.139 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Cotisation 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le montant suivant à savoir :

Adhésion et cotisation 2021 (membre) Madame Nancy Beausoleil : 894.00 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.140 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juillet 2021 étant les numéros de déboursés suivants : 1, 50 à 57, 64, 100, 6000 à 6002 à inclusivement et ce, pour un montant total de 5 069.65\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : 2 à 40 et de 6007 à 6013 inclusivement et ce, pour un montant de 297 084.06\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de juillet 2021 étant les chèques numéros 50001 à 500042 inclusivement et ce, pour un montant de 39 766.90\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.141 Autorisation de paiement - Décompte numéro 6 – Réfection de voirie – Rang de la Rivière-Bayonne Nord

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 6 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord effectués par l'entreprise Pavage JD.

Le montant est de 45 046.00\$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.142 Mandat contrôle qualitatif – Offre de service annuelle

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, procèdera, en 2021, à des travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet, rang du Fleuve, rue Martial, rue Doucet et la rue Boucher;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu, lors de ces travaux, de mandater une firme afin de procéder à un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT Que pour ces travaux, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de D'Autray pour la surveillance du chantier;

CONSIDÉRANT L'offre de service déposée par la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sous la surveillance du service d'ingénierie de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT Que la municipalité souhaite se prévaloir de cette offre de Service;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet, rang du Fleuve, rue Martial, rue Doucet et la rue Boucher

Que les coûts pour ce service professionnel de contrôle qualitatif sont les taux unitaires suivants :

Item	Taux unitaire
Technicien (chantier et temps de transport)	80.00\$ / heure
Kilométrage	0.52\$/ kilomètre
Ingénieur intermédiaire (vérification de fiches techniques, supervision et rapport final si nécessaire)	145.00\$ / heure
Analyse type 1 sur enrobé bitumineux	195.00\$ / unité
Épaisseur et densités sur carottes d'enrobé	95.00\$ / carotte
Analyse granulométrique sur sable	70.00\$ / unité
Analyse granulométrique sur pierre	100.00\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur sable	150.00\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur pierre	190.00\$ / unité
Bris de cylindres de béton	30.00\$ / unité

Que seules les quantités réellement utilisées seront facturées et que les visites seront réalisées sur demande du consultant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.143 Bellerose Asphalte – Facture

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le paiement de la facture numéro 2030 au montant de 22 195.93\$, incluant les taxes applicables, concernant des travaux d'asphaltage sur le rang Petit St-Esprit ainsi que sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord effectué par Bellerose Asphalte.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.08.144 Autorisation de paiement - Décompte numéro 4 – Réfection de voirie –
Rang Ste-Philomène**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 4 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Ste-Philomène effectués par l'entreprise Sintra Inc. Le montant est de 41 862.02\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.145 Mandat – Fauchage en bordure des chemins saison 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le contrat pour le fauchage en bordure des chemins, pour l'année 2021, à la compagnie Service Plus GM pour un montant de 2 900 \$ par coupe, excluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.146 Embauche – Animateur et intervenant en camp de jour adapté

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a déposé une demande d'aide financière auprès d'Emploi Été Canada 2021 dans le cadre de l'activité « Camp de jour adapté » auprès d'Emploi Été Canada ;

CONSIDÉRANT QUE Cette demande a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu de procéder à l'embauche d'un animateur et intervenant en camp de jour adapté ;

CONSIDÉRANT QUE La recommandation effectuée par ARPHL pour l'embauche de Pierre-Alexis Ouellette ;

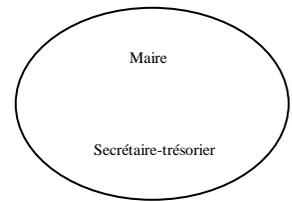
Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de Pierre-Alexis Ouellette au poste d'animateur et d'intervenant pour le camp de jour (volet adapté).

Que les conditions d'embauche sont les suivantes :

Taux horaire payé soit de 16.00\$
7 semaines / Débutant le 28 juin 2021
37 heures / semaine

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2021.08.147 Descriptions techniques – Rang de l’Anse

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière à donner le contrat à un arpenteur-géomètre pour obtenir une description technique concernant une servitude de terrain dans le rang de l’Anse.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2021.08.148 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h15.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Richard Giroux
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal »

Richard Giroux
Maire

